

Composition des Commissions de réorientation

Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'université

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2023-100 du Conseil d'Administration de l'Université de Tours du 20 novembre 2023 sur la procédure de réorientation en fin de premier semestre pour l'année 2023-2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par le Directeur de l'U.F.R. Arts et Sciences Humaines.

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des compositions de réorientation

Les demandes de réorientation en fin de premier semestre pour les étudiants de 1^{ère} année de licence pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION HISTOIRE DE L'ART

Licence - Parcours Histoire de l'Art

Présidente : Virginie PRIOUX
Membre : Emmanuelle CHAMPION-HINDY

MENTION HISTOIRE

Licence - Parcours Histoire

Président : Laurent CUVELIER
Membre : Sylvie CROGIEZ-PETREQUIN

MENTION MUSICOLOGIE

Licence - Parcours Musique et musicologie

Président : Didier FRESLIER
Membres : Sarah BENHAIM
Jean-Marc LEBLANC

MENTION PHILOSOPHIE

Licence - Parcours Philosophie

Présidente : Pascale GILLOT
Membre : Claire PAGES

MENTION PSYCHOLOGIE

Licence - Parcours Psychologie

Présidente : Célia MAINTENANT
Membres : Catherine HERVE
Christine POIRIER
Alain TALIERCIO
Alexis VANCAPPEL

MENTION SOCIOLOGIE

Licence - Parcours Histoire-Sociologie -Double Licence

Président : Pascal CHAREILLE
Membres : Valérie COHEN
Claudie REY

Licence - Parcours Sociologie

Présidente : Marie-Pierre LEFEUVRE
Membre : Valérie COHEN

Article 2.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 21 novembre 2023

Le Président de l'Université

A. Giacometti

Arnaud GIACOMETTI

